

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **IVIS 010-9465/21/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention dans le cadre de la French Tech Aix-Marseille à l'association Aix-Marseille French Tech - Approbation d'une convention MET 21/17649/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La French Tech est un label lancé par le gouvernement en 2014, avec pour ambition de structurer l'écosystème numérique des territoires, de faire éclore des « Tech Champions », de promouvoir le savoir-faire français à l'international et d'attirer des investisseurs étrangers.

L'association Aix Marseille French Tech est une structure appartenant à l'écosystème numérique sur le territoire, avec au sein de sa gouvernance, un collectif d'entrepreneurs.

En avril 2019, l'association Aix Marseille French Tech obtient le label « Capitale French Tech » validant ainsi la trajectoire stratégique et les moyens mis en œuvre par la nouvelle gouvernance.

La feuille de route de la Mission French Tech au niveau national a posé les priorités suivantes :

- l'hypercroissance des startups (le passage à l'échelle),
- le développement du financement des startups,
- la venue et la formation de talents,
- une technologie au service de tous ("Tech4good"), inclusive de tous les publics.

La feuille de route de la French Tech Aix-Marseille s'inscrit, dans la continuité des actions portées pendant l'année 2020, dans les axes de la feuille de route nationale en incluant les spécificités du territoire d'Aix-Marseille.

Signé le 18 Février 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mars 2021

Dans ce cadre, les axes principaux du programme pour l'année 2021 sont les suivants :

✓ Mobiliser l'écosystème vers l'hypercroissance

Objectif : Jouer collectif pour faire détecter les pépites et faire grandir les tech champions en leur apportant des opportunités de visibilité, mise en relation business, financement...

- Faire circuler des informations et sourcer des pépites au sein du comité des structures d'accompagnement
- Développer des opportunités business pour les startups
- Faire la promotion du French Tech 120, du Next 40 et du « French tech for the planet »
- Déployer le programme « French Tech Central » sur le territoire pour lever les barrières au développement des startups en leur permettant d'accéder à des contacts qualifiés au sein des administrations
- Mettre en lumière les startups du territoire à travers de nouveaux formats vidéo et podcast
- Participer en nom collectif à des conférences, événements, jurys
- Participer à l'élaboration et la mise en place des plans de relance sur le territoire 2

✓ Booster l'international

Objectif : Consolider les ponts construits entre l'écosystème tech local et l'international. Aider les startups à s'étendre à l'international et aider à l'arrivée de startups/entreprises tech/fonds étrangers sur le territoire. Focus Afrique/Méditerranée.

- Soutien à la production d'Emerging Valley 2021, sommet dédié à l'innovation organique en Afrique et aux liens avec le territoire
- Aide au sourcing et/ou accompagnement à deux structures du territoire (Accélérateur M/ délégations internationales type CES, missions menées par les collectivités)
- Aide à la politique d'attractivité du territoire, notamment en coopération avec Provence Promotion

✓ Développer le financement

Objectif: Faciliter l'accès des startups aux sources de financement et aérer les investisseurs nationaux et internationaux sur le territoire.

- Organisation d'une à deux rencontres startups / investisseurs
- Organisation à intervalles réguliers d'ajerwork pour parler financement et networker
- Rencontre startups/investisseurs nationaux avec le Tour de France Digitale à Marseille

✓ Mobiliser les talents

Objectif: acculturer les jeunes à l'entrepreneuriat tech, soutenir l'accueil de nouvelles formations tech sur le territoire, rapprocher les demandeurs d'emploi des métiers en tension dans la tech, promouvoir la tech et l'entrepreneuriat au féminin

- Renouvellement du programme French Tech Tremplin
- Rapprocher les jeunes de la tech, des startups et de l'entrepreneuriat à travers des partenariats (IAE, Pépite, Rectorat Aix Marseille, 100 000 entrepreneurs...)
- Enrichissement du « livre blanc des métiers en startups » et diffusion avec des partenariats auprès des étudiants
- Organisation d'un moment de rencontre entre les startups qui recrutent et de potentiels candidats
- French Tech Central: organisation d'ateliers et de masterclass sur la thématique emploi

✓ Promouvoir la tech inclusive et durable et renforcer les singularités du territoire

Objectif : Soutenir les industries culturelles et créatives, filière tech émergente et différenciante, et œuvrer pour la construction d'une « Tech for Good », une tech inclusive et durable.

- Organisation de la troisième édition du Grand Bain, et déploiement d'une ligne éditoriale sur la « tech à impact » tout au long de l'année
- Participation au salon Viva Technology
- Promotion de la place des femmes dans la tech, à travers un nouveau format podcast en partenariat avec un média
- Partenariat avec des institutions et des événements culturels (MuCEM, Babel XP, Fiesta des Suds...) pour développer les Industries Culturelles et Créatives sur le territoire
- Proposition de contenu et d'ateliers sur la thématique de la santé
- Proposition de contenus et d'ateliers sur la thématique de la tech pour les océans, en lien avec la dynamique nationale « tech for good »
- Réflexion sur la digitalisation des centres-villes et proposition d'actions

L'ensemble de ses actions contribue à fédérer (cohésion des actions publiques et privées en faveur des start-up), semer (mise en place de dispositifs visant à faciliter l'éclosion de start-up), accélérer (aider au développement des entreprises innovantes à fort potentiel), internationaliser (accompagnement pour la conquête des marchés étrangers) et fixer (développement des entreprises sur le territoire pour développer l'emploi local) les start-up.

Pour les actions menées au titre du soutien au fonctionnement de l'association Aix-Marseille-Métropole French Tech du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, il est proposé l'attribution d'une subvention de 140 000 euros, représentant 22.6 % du budget prévisionnel 2021 dont le montant s'élève à 619 000 € (hors contributions volontaires).

Ce soutien financier se décompose comme suit pour le budget principal métropolitain de 70 000 € et pour l'état spécial de Territoire du Pays d'Aix de 70 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073-20-CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECO 014-7255/19/BM du Bureau du 19 décembre 2019 relative au financement de l'Attribution d'une subvention dans le cadre de la French Tech Aix-Marseille à l'association Aix-Marseille Métropole French Tech ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 février 2021 ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 16 février 2021.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Signé le 18 Février 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mars 2021**

## **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- L'intérêt pour la Métropole de soutenir la dynamique French Tech qui rayonne aujourd'hui sur tout le territoire métropolitain.
- Les objectifs stratégiques de la Métropole en faveur d'un écosystème d'innovation et d'expérimentation.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée à l'association Aix Marseille Métropole French Tech une subvention totale de 140 000 euros au titre de la gouvernance et du portage du label Aix-Marseille French Tech du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association Aix-Marseille Métropole French Tech.

#### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document y afférant.

#### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- 70 000 euros seront pris en charge sur le budget Principal métropolitain. La dépense en résultant sera imputée sur le budget Principal métropolitain 2021, en section de fonctionnement, sous-politique B370 - chapitre 65 - nature 65748 - fonction 67.
- 70 000 euros seront pris en charge sur le budget du Territoire du Pays d'Aix (CT2). La dépense en résultant sera imputée sur l'état spécial du territoire, sur la ligne 3A 61/65/657381 qui présente les disponibilités nécessaires.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON